



UNIVERSITÉ
SAVOIE
MONT BLANC

C2AESH (Cellule d'Accueil et
d'Accompagnement des Etudiants
en Situation de Handicap) /
Mission handicap



L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP À L'UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

ANNEY • CHAMBÉRY / JACOB-BELLECOMBETTE • LE BOURGET-DU-LAC



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

CONSEIL
SAVOIE
MONT:
BLANC



04 79 75 91 56 / 04 50 09 24 96
27 rue Marcoz, 73011 Chambéry cedex
mission.handicap@univ-smb.fr www.univ-
smb.fr



QUI SOMMES-NOUS ?



Dans l'Enseignement Supérieur, la mise en œuvre des aménagements d'études et d'examens pour les étudiants en situation de handicap est simplifiée :

À l'Université Savoie Mont-Blanc, il existe un service : **La C2AESH (Cellule d'Accueil et d'Accompagnement des Étudiants en Situation de Handicap)**, dédiée à l'accompagnement individualisé de tous les étudiants à besoins spécifiques (handicap permanent ou temporaire), dans leur parcours de formation universitaire et dans leur vie étudiante. Ce service est en relation étroite avec le SSE (Service de Santé Étudiant), ainsi que tout acteur impliqué dans la situation.

Le rôle de la C2AESH (Cellule d'Accueil et d'Accompagnement des Étudiants en Situation de Handicap) :

- Présentation des droits et démarches aux futurs étudiants en situation de handicap
- Réflexion avec eux sur la pertinence de l'orientation en accord avec leur projet afin de faciliter leur future insertion professionnelle
- Accompagnement global et individualisé de l'étudiant, évaluation de ses besoins en équipe plurielle, tant sur le plan pédagogique que sur le plan de la vie étudiante et quotidienne (déplacement, logement, situation financière, accès au sport et à la culture...)
- Mise en place et coordination des aménagements d'études et d'examens préconisés par les médecins du SSE
- Médiation et liaison entre étudiant, équipes pédagogiques, administration...
- Sensibilisation des personnels de l'université (enseignants, administratifs, personnels des bibliothèques), analyse des besoins qu'ils expriment
- Veille quant à l'accessibilité des locaux, visite des trois sites à la demande des étudiants
- Médiation avec les MDPH Savoie et Haute-Savoie pour la constitution des dossiers
- Conventions avec des associations (FIDEV, pour la transcription braille des sujets d'examens, ADIS pour interprétariat LSF, par exemple)
- Échange et mutualisation des pratiques interuniversités

SI TU FAIS LE CHOIX DE T'INSCRIRE A L'USMB...

Dans un premier temps, au moment de tes vœux sur l'application ParcourSup de son année de terminale, ou si tu nous rejoins en cours de cursus universitaire, nous t'invitons à prendre contact avec la C2AESH de l'USMB qui, selon tes besoins, te guidera dans tes démarches et pourra te proposer une visite de ton campus (Annecy-le-Vieux, Bourget-du-Lac ou Jacob-Bellecombette).

Puis, dès ton inscription administrative auprès de ta scolarité de site (paiement des droits universitaires et délivrance de ta carte d'étudiant), tu pourras si tu le souhaites te faire connaître :

- Auprès du SSE (Service de Santé Etudiant) (en savoir plus : [Université de Savoie : Médecine préventive et service social](#))

Coordonnées des secrétariats du SSE :

- BOURGET DU LAC : 04 79 75 87 56
- JACOB BELLECOMBETTE : 04 79 75 85 44
- ANNECY LE VIEUX : 04 50 09 24 90



Tu seras reçu en entretien par un médecin du SSE qui, après étude de ton dossier médical, évaluera tes besoins et rédigera un plan de préconisations d'aménagements d'études et d'examens. Ces aménagements pourront faciliter tes études au sein de l'université.

ATTENTION : si tu as besoin d'aménagements d'études et/ou d'examens, l'expertise d'un médecin du SSE est indispensable.

Pour information : Les médecins du SSE sont habilités par la CDAPH (Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées) de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

- Auprès de la C2AESH – Tél. : 04 79 75 91 56 / 04 50 09 24 96
Mail (à privilégier) : mission.handicap@univ-smb.fr

Véronique FORESTIER-MERCIER et Fanny DEYDIER, référentes handicap, auront plaisir à t'accueillir en entretien dans le parfait respect de la confidentialité, à leurs permanences sur les trois campus de l'université.

Tu pourras nous rencontrer à tout moment du cursus universitaire selon tes besoins.

BOITE A OUTILS DES AMÉNAGEMENTS

Aménagements d'études :

- Matériels spécifiques (PC, logiciels)
- Mobilier adapté
- Récupération des supports de cours
- Assistance d'un coéquipier pour les déplacements et manipulations
- Adaptations de documents d'études : transcription braille, agrandissements de supports de cours
- Codage LPC (Langage Parlé Complété), interprétariat LSF (Langue des Signes Française)
- Aménagement du cursus de formation, des horaires, nomadisme des TD...
- Soutien pédagogique
- Tutorat enseignant...

Aménagements d'examens :

- Temps de composition majoré (1/3 temps) pour les épreuves écrites et la préparation des épreuves orales
- Assistance d'un secrétaire
- Salle de composition isolée
- Utilisation d'un matériel informatique spécifique
- Adaptation des sujets d'examens (agrandissement, sujets en braille...)
- Adaptation des épreuves...



RÉFÉRENCES JURIDIQUES

•Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000456607>

•Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=>

•Circulaire 2011-220 du 27 décembre 2011

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58803

•Charte Université / Handicap conclue, en septembre 2007, renouvelée le 4 mai 2012 entre la Conférence des Présidents d'Universités, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministère du Travail des Relations sociales et de la Solidarité et le Secrétariat d'État chargé des Solidarités.

[CharteUniversiteHandicap2012_214112.pdf](#)